

TARIFS 2026 - TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

Campings, aires naturelles, aire de camping-car

Délibération du 27 juin 2024

Période de perception : du 1er janvier au 31 décembre

Catégories d'hébergements	Tarifs plafond applicables à partir du 1er janvier 2025	Tarif de base communal	Taxe additionnelle CD 40	Taxe additionnelle Région	Montant total
Palaces	4,80 €	4,80 €	0,48 €	1,63 €	6,91 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €	3,10 €	0,31 €	1,05 €	4,46 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	1,81 €	0,18 €	0,62 €	2,61 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	1,18 €	0,12 €	0,40 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 & 5 étoiles	1,00 €	0,70 €	0,07 €	0,24 €	1,01 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 & 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €	0,59 €	0,06 €	0,20 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,55 €	0,06 €	0,19 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,07 €	0,29 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5%	5%	0,50%	1,70%	7,20%

Période d'ouverture	Taux d'abattement
31 à 183 nuitées	40%
Au-delà de 183 nuitées	60%

Calcul de la taxe de séjour forfaitaire : (capacité – (capacité x taux abattement)) x tarif x nombre de nuitées

Hôtel de Ville – Régie Taxe de Séjour - 149, Avenue du 14 juillet – 40600 – BISCARROSSE
Affaire suivie par Mme DUPEYRÉ Malorie ☎ 05.58.83.40.63 - sejour@ville-biscarrosse.fr